

GARANTIE

LIMITÉE

15 ANS / 3 ANS

SUR LA PEINTURE OPAQUE

LAMBRIS DE BOIS TRADITION PRÉFINI EN USINE

Peinture

- Goodfellow garantit le fini à compter de la date d'achat, et ce pour une durée de 15 ans.
- La garantie Goodfellow certifie que le produit ;
  - o Ne pèlera pas et ne cloquera pas des surfaces préfinies
  - o Ne s'érodera pas pour exposer le substrat
- Aucune garantie ne sera appliquée si des travaux sont effectués avant qu'un accord écrit ne soit intervenu entre un représentant Goodfellow et le propriétaire du bâtiment.
- Les retouches de peinture doivent obligatoirement être effectuées avec la teinture fournie avec la commande initiale. N.B. Goodfellow ne peut garantir l'exactitude de la couleur pour les retouches sur une commande subséquente.
- Goodfellow garantit que pour les **trois premières années (3)** suivant la date d'achat, elle remboursera à sa seule discrétion, à l'acheteur original, une quantité suffisante de peinture et de main-d'oeuvre nécessaire à la repeinte de la ou des surfaces endommagées ; jusqu'à concurrence d'un montant maximal de **1,50$** par pied carré pour la main-d'oeuvre.
- Durant les douze (12) années restantes de la garantie, Goodfellow fournira à sa seule discrétion, une quantité suffisante de peinture pour reteindre la ou les surfaces endommagées.

Nettoyage et entretien

- Le revêtement de bois Tradition exige un minimum d'entretien sans quoi la couverture initiale de garantie deviendra nulle. Veuillez consulter le guide d'entretien sur **goodfellowinc.com**

Exclusions

- Le bois étant un matériau naturel, le fendillement, suintement de résine, le voilement, le rétrécissement et le saignement des noeuds sont considérés comme étant des caractéristiques naturelles et ne sont pas couvertes par la garantie.
- La décoloration ou variation de couleur causée par l'exposition aux rayons UV et aux intempéries (pluie, neige, soleil…) n'est pas couverte par cette garantie.
- L'utilisation d'une laveuse à pression pour nettoyer le revêtement annule toute garantie.



GARANTIE

LIMITÉE

15 ANS / 3 ANS
SUR LA PEINTURE OPAQUE

LAMBRIS DE BOIS TRADITION PRÉFINI EN USINE

Exclusions (Suite)

- Si le produit est jugé insatisfaisant avant sa pose pour quelque raison que ce soit, il ne doit pas être installé et le représentant Goodfellow doit en être avisé immédiatement. Le matériel qui a des défauts apparents n'est pas couvert par la garantie s'il est installé. L'acheteur a l'obligation de signaler le problème à son marchand.
- La croissance de spores de surface, de moisissures ou de champignons ne sont pas couverts par la garantie sur le fini.
- Les retouches effectuées par l'installateur peuvent décolorer différemment du fini appliqué en usine. Ces variations étant hors du contrôle de Goodfellow, elles sont exclues de la garantie.

Procédure de réclamation

- Avant de remplir le formulaire de réclamation assurez-vous d'avoir lu, compris et d'avoir respecté la procédure du manuel d'installation et d'entretien afin de vous assurer de la validité de votre garantie.

* Veuillez prendre note que le client devra prouver que le cycle d'entretien a été fait.

Le guide et le formulaire de réclamation sont disponibles sur **goodfellowinc.com**

Pour de plus de détails, visitez notre site goodfellowinc.com



Important : le respect des exigences d'installation, d'entreposage de Goodfellow ainsi que les codes du bâtiment en vigueur dans votre région sont obligatoires. Les problèmes causés par le non-respect de ces normes et codes pourraient ne pas être couverts par les garanties.

Date d'entrée en vigueur : Juin 2015



GARANTIE

LIMITÉE

55 ANS

CONTRE LA POURRITURE DU BOIS

LAMBRIS DE BOIS TEINT EN USINE

Pourriture

- Goodfellow garantit le produit contre la pourriture à compter de la date d'achat, et ce pour une durée de 55 ans. Le non-respect des instructions du guide d'installation et du guide d'entretien en vigueur à la date d'achat annule TOUTE garantie. Prenez note que la garantie ne s'applique pas au produit s'il est en contact permanent avec l'eau ou le sol.

- Goodfellow remplacera tout matériel défectueux par un produit identique ou équivalent selon la disponibilité, **excluant la main-d'oeuvre.**

Propriétés physiques du bois

- Le bois est un matériau naturel comportant des caractéristiques naturelles, fendillement, suintement de résine, gauchissement, rétrécissement, etc. En conséquence, Goodfellow ne peut être tenue responsable de ces propriétés physiques normales du bois.

Défaut apparent avant l'installation

- Si le produit est jugé insatisfaisant avant sa pose pour quelque raison que ce soit, il ne doit pas être installé et le représentant Goodfellow doit en être avisé immédiatement. Le matériel qui a des défauts apparents n'est pas couvert par la garantie s'il a été installé. L'acheteur a l'obligation de signaler le problème à son fournisseur.

Procédure de réclamation

- Avant de remplir le formulaire de réclamation assurez-vous d'avoir lu, compris et d'avoir respecté la procédure du manuel d'installation et d'entretien afin de vous assurer de la validité de votre garantie.

* Veuillez prendre note que le client devra prouver que le cycle d'entretien a été fait.

Le guide et le formulaire de réclamation sont disponibles sur **goodfellowinc.com**

Pour de plus de détails, visitez notre site goodfellowinc.com



Important : le respect des exigences d'installation, d'entreposage de Goodfellow ainsi que les codes du bâtiment en vigueur dans votre région sont obligatoires. Les problèmes causés par le non-respect de ces normes et codes pourraient ne pas être couverts par les garanties.

Date d'entrée en vigueur : Juin 2015